Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: - (1992)

Heft: 45

Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

libéralisation des importations de vin blanc prévue pour 1995. Actuellement, la Suisse importe 6.500.000 litres de blanc, mais cela devrait alors augmenter. "Ces litres étrangers prendront la place de la production indigène, commente Frédéric Rothen à l'Office Fédéral de l'Agriculture (OFAG). Nous avons deux possibilités : diminuer notre production ou exporter. Actuellement nous exportons plus d'un million de litres, il faudrait au moins doubler ce chiffre. Aux Etats-Unis les possibilités sont là. Et c'est peut-être le moment de forcer sur nos exportations pour prendre plus de place. Mais il ne faut pas se leurrer. Nous sommes les petits nouveaux sur ce marché alors que les Français se battent depuis longtemps.

Chardonnay contre chasselas

Les vins français importés par les Etats-Unis sont de type chardonnay, porteurs d'un arôme très lourd. En revanche, les blancs suisses, des chasselas, sont plus légers et se conservent moins longtemps. François Cordonier, président de la Fédération romande des vignerons, insiste sur l'effort de marketing à faire pour imposer un produit aussi différent de celui auquel les Américains sont habitués. Le fond viticole suisse, géré par la Confédération et alimenté par les importateurs, contribue à la promotion de l'exportation avec 2 millions sur les 60 millions qu'il a en caisse.

Qualité suisse

"Nous sommes dans l'obligation de trouver un créneau pour écouler notre production, affirme François Cordonier. Or, il y a un énorme surplus de vin sur le marché mondial. Nos vins sont peu connus aux Etats-Unis. Il faut donc mettre sur pied une stratégie commerciale et s'en donner les moyens. Nous devrions arriver à exporter 5 à 6 millions de litres, mais du haut de gamme. Car le label suisse est toujours synonyme de qualité."

C'est bien ce que confirme Mélissa D. Séré, du Swiss Wine Information Council à New York : "Le vin suisse jouit d'une aura de qualité. Il est taxé, par les connaisseurs, de vin fin, s'associant bien avec la nourriture légère que recherchent aujourd'hui les Américains, toujours avides de nouveauté. Mais les autres se rabattront sur le vin californien. Nous sommes de toutes façons contre ces mesures de rétorsion commerciale."

Sur le terrain, et sans compter les Européens, la Suisse se trouve en concurrence avec le Chili, l'Argentine, l'Afrique du Sud, l'Australie, la Nouvelle Zélande.

Thierry Grosjean, administrateur de la société des exportateurs, travaille lui-même depuis longtemps avec l'Amérique. Il estime que les vins suisses seraient privilégiés en cas de guerre commerciale. "Actuellement, les vins français sont surstockés. Une fois ces réserves écoulées, notre vin pourrait se faire une place plus importante. La Suisse doit jouer la carte de l'originalité face à la concurrence." ■

Nouvelles cantonales

BERNE

Série noire

Panique à Berne : une bombe explose dans une consigne installée dans le hall central de la gare de Berne, sans toutefois faire de blessés. Rien ne laissait présager cet attentat, et personne n'a revendiqué cette explosion par la suite. Mais, à peine deux heures et demie après, la gare de Thoune recevait une menace d'alerte à la bombe, par un appel téléphonique anonyme. Evacuation de la gare, fouille systématique, rien. Le même scénario se produit le lendemain à la Chaux-de-Fonds. Là encore, un appel téléphonique anonyme prévient la police qu'une bombe a été déposée à la gare. De nouveau on évacue la gare, on la passe au crible, en vain. Moins d'une heure plus tard, c'est au tour de la police vaudoise de recevoir le même genre d'appel. Celle-ci déploie son arsenal, chiens renifleurs et matériel de détection compris. Avec le même résultat : aucune bombe n'est trouvée. Pour l'instant, la police avoue son ignorance. Dans le cas de l'attentat de la gare de Berne, l'enquête a été confiée au Ministère public de la Confédération et à la police municipale bernoise et il faudra attendre un certain temps avant que ne soient connus les premiers résultats de l'enquête. Quant aux autres "attentats", il est tout à fait possible qu'ils soient le fait de très mauvais plaisants.

GENEVE

Pro-Helvetia à Genève

La fondation Suisse pour la culture (fondation fédérale de droit public, entièrement financée par le gouvernement fédéral) jette une tête de pont en Suisse romande. Jusque-là, son seul et unique siège était à Zurich. Depuis septembre dernier, elle s'est installée aussi dans la villa Baron, à Carouge, au 45,chemin Subilia. La nouvelle antenne romande aura en charge une partie du département "Réseaux", qui regroupe l'ensemble des échanges culturels Suisse/Etranger.

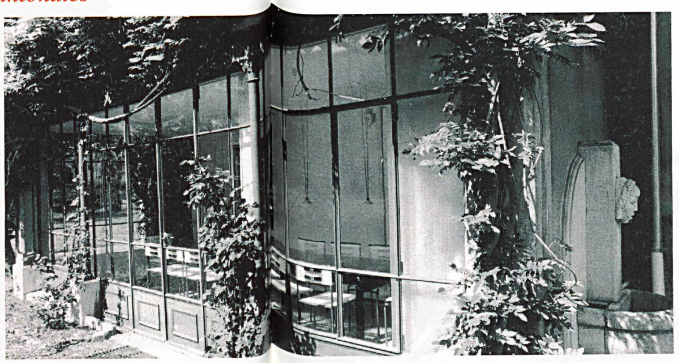

Le pavillon de Pro-Helvetia à Genève.
Photo : Rogé Wehrli

A Carouge sont traitées les sections "Accueil" et "Présences culturelles suisses à l'étranger" de ce département.

"Accueil" gère les échanges entre personnalités de la vie culturelle suisse et étrangère. "Présences culturelles" a pour tâche de mieux faire connaître la vie culturelle suisse à l'étranger. Car, outre les activités permanentes du centre culturel suisse à Paris, Pro-Helvetia finance un certain nombre de manifestations suisses dans les villes européennes (ainsi les manifestations culturelles organisées à Marseille en 1991, pour le 700ème anniversaire de la Confédération). Aux deux secteurs d'activité cités, dirigés par Maryse Etter ("Accueil") et Victor Durschei ("Présences") s'adjoint un département de relation de presse (Pro-Helvetia veut intensifier ses rapports avec la Suisse romande) chargé également d'examiner les requêtes (*) et d'aider les requérants: tâches difficiles pour Didier Loigny qui, jusque-là, gérait la publication de Ars Helvetica , une série de 13 volumes consacrés à la culture helvétique.

(*) Outre la publication d'une multitude de brochures sur les sujets culturels les plus divers, Pro-Helvetia soutient, avec les moyens dont elle dispose, un grand nombre de projets dans tous les domaines artistiques (expositions, théâtre, ballet, aide à la publication, bourse pour les écrivains, financement de publication de premières oeuvres, de traduction, voir la remarquable collection CH, soutien de revues ...).

Les requêtes sont examinées à Zurich par le conseil de la Fondation (35 membres bénévoles). Pro-Helvetia a été créée en 1949 et emploie actuellement 35 personnes.

NEUCHATEL

Un notaire

Jean-Marc Vuithier, notaire à Neuchâtel, ne pourra plus exercer pendant trois mois. Coupable de "négligence", il a été sanctionné par le Gouvernement qui a décidé de lui retirer son sceau : lors d'une transaction immobilière, il a notifié à tort qu'une somme de 60.000 frs.s. avait été versée. En quelques mois, c'est le troisième notaire à être frappé d'interdiction d'exercice de sa fonction, l'un d'entre eux ayant d'ailleurs déposé lui-même son sceau. Le Conseiller d'Etat Pierre Dubois, lors d'une conférence de presse, a précisé que la sanction administrative décidée par l'Etat était indépendante d'une procédure pénale. Neuchâtel, qui compte actuellement 46 notaires, en dénombre 6 à qui l'on reproche, à un titre ou à un autre, un manquement à la loi sur le notariat. Egalement mis en cause dans la transaction immobilière authentifiée par Me Vuithier, M. B., notaire au Val-de-Travers, n'a pas été sanctionné. Mais, parallèlement, une procédure pénale a été engagée contre ces deux hommes au mois de mai dernier.

SCHAFFHOUSE

Elections

Les démocrates-sociaux schaffhousois ont essuyé une défaite sévère lors des élections au Grand Conseil du 22 novembre dernier : ils ont perdu pas moins de 6 sièges. Le grand vainqueur est Arthur Müller, de la liste sociale-libérale qui gagne d'un coup 5 sièges. Pour la petite histoire : Arthur Müller, au départ candidat en surnombre de la liste socialiste, s'était vu rayé de ladite liste à cause des quotas imposant un certain nombre de femmes...

VAUD

Les grosses fortunes mises à contribution

La Gauche et les écologistes viennent de proposer au Grand Conseil l'introduction d'une "contribution de solidarité". Plus exactement, il s'agit d'une surtaxe progressive sur l'impôt sur la fortune, imaginée par l'écologiste Luc Recordon. La majoration prévue est de 10% dès 100.000 frs.s. et par tranche de 100.000 frs.s. supplémentaires, jusqu'à 100% pour un million. Ainsi, une personne disposant d'une fortune de 100.000 frs.s., qui paie actuellement 122,50 frs.s. au titre de l'impôt sur la fortune, verserait 12,25 frs.s. de plus. La personne qui elle, posséderait un million de frs.s. (elle verse actuellement 3.270 frs.s. au titre de l'impôt sur la fortune), verrait son impôt augmenter de 1.635 frs.s. Cette proposition, estimée nécessaire - les mesures d'économie envisagées par le Conseil d'Etat ne suffisent pas, il faut trouver de nouvelles recettes -, par le bloc des socialistes, écologistes, popistes et verts alternatifs, serait maintenue le temps de la crise. Reste à savoir si le Conseil d'Etat acceptera cette proposition. En cas de refus, la gauche annonce déjà le lancement d'une initiative populaire pour faire accepter ce projet dont on estime qu'il rapporterait quelque 50 millions de frs.s. de recettes supplémentaires.

ZURICH

Opposition du Législatif de la Ville de Zurich à l'ouverture de nouveaux "Platzspitz"

Neuf mois après la fermeture du Platzspitz, le problème de la drogue à Zurich susbiste. Pour y remédier, les Verts et les alternatifs avaient proposé l'ouverture de "petits Platzspitz", des scènes où, de nouveau, trafic et consommation auraient été tolérés. Le postulat a été refusé par le Parlement zurichois qui, bien que conscient de l'échec de la politique actuelle contre la drogue, ne veut cependant pas prendre le risque d'attirer plus de drogués. Pourtant cet été, Emilie Lieberherr, responsable des affaires sociales de Zurich, avait déjà soumis le même genre d'idée. Reprise par les Verts et les Ecologistes, elle aurait, d'après eux, l'avantage de dénouer une situation difficile. En effet, le milieu de la drogue s'est installé dans les arrondissements 4 et 5 de la ville, rendant la vie insupportable à ses habitants. La création de deux ou trois scènes ouvertes permettrait de canaliser le trafic et la consommation et d'avoir l'oeil sur le milieu. Enfin, prévention du sida et contacts avec les toxicomanes seraient facilités. L'ensemble du bloc bourgeois et les socialistes se sont opposés à cette proposition. L'ouverture de ces scènes ne ferait que rendre Zurich plus attractive pour les drogués et les trafiquants. De plus, la Municipalité se retrouverait dans le rôle peu enviable de "protectrice" du trafic de drogue. Joseph Estermann, maire de Zurich, estime d'autre part que le milieu de la drogue ne se comporte pas toujours comme on le désire et l'ouverture des scènes ouvertes ne garantit en rien la disparition du trafic en dehors de ces places autorisées. En revanche, les parlementaires ont accepté un postulat qui invite la Municipalité à demander l'autorisation du canton pour les projets de remise contrôlée de stupéfiants (morphine, amphétamine et cocaïne), ceci en plus des essais de distribution d'héroïne prévus par la Confédération. ■